Nations Unies S/2017/586



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 16 décembre 2016 et le 22 juin 2017 et rend compte des activités menées par la Force depuis la publication de mon rapport daté du 9 janvier 2017 (S/2017/20), en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution 2338 (2017).

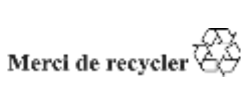
2. Au 22 juin 2017, la composante militaire comptait 887 soldats (dont 84 femmes), tous grades confondus, et la composante de police 69 membres (dont 17 femmes) (voir annexe).

II. Faits politiques majeurs

3. Au cours de la période considérée, les négociations entre le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ont été caractérisées par des périodes très intenses et des progrès sans précédent, mais également par des difficultés et des blocages.

4. Le 12 janvier 2017, les puissances garantes, à savoir la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, se sont retrouvées à Genève en présence de l'Union européenne en tant qu'observateur, à l'occasion de la Conférence sur Chypre. Celle-ci a débuté après trois jours d'intenses négociations tenues du 9 au 11 janvier entre M. Akıncı et M. Anastasiades, qui ont abouti à la présentation par chaque partie des cartes sur lesquelles étaient matérialisés les ajustements territoriaux demandés et qui étaient conservées en lieu sûr, dans un coffre-fort de l'ONU. La Conférence a marqué un tournant historique et une étape décisive dans les pourparlers sur Chypre, les parties se rencontrant pour la première fois pour débattre de la sécurité et des garanties, le sixième et dernier chapitre des négociations.

5. Depuis la Conférence, les parties ont continué à travailler sur l'île, essentiellement sur quatre des six chapitres des négociations – gouvernance et partage du pouvoir, économie, biens et questions relatives à lUnion européenne –, des réunions étant tenues régulièrement entre les dirigeants et les négociateurs et des travaux étant menés au niveau des experts. Du 16 février au 11 avril, le processus a toutefois été interrompu du fait d'un désaccord entre les parties au sujet





de la décision prise par le Parlement de la République de Chypre de commémorer tous les ans dans les établissements scolaires le référendum de 1950 sur le rattachement à la Grèce (*enosis*). Les négociations ont repris le 11 avril et, au cours de la période qui a suivi, les dirigeants et les négociateurs se sont réunis régulièrement, ce qui a permis de faire des progrès, bien que lentement.

6. Le 4 juin, après que les deux dirigeants ont dîné avec le Secrétaire général à New York, une déclaration a été publiée pour annoncer que la Conférence reprendrait en Suisse, au mois de juin. Il y était souligné qu'il était indispensable d'avancer sur le chapitre de la sécurité et des garanties pour parvenir à un accord global et renforcer la confiance entre les deux communautés en ce qui concerne leur sécurité future. Il a également été décidé de poursuivre en parallèle les négociations bicommunautaires sur toutes les autres questions en suspens, à commencer par les aspects relatifs au territoire, aux biens, ainsi qu'à la gouvernance et au partage du pouvoir. À l'issue de consultations avec les participants, il a été confirmé que la Conférence se réunirait à nouveau le 28 juin au niveau politique sous les auspices du Secrétaire général, avec la participation de M. Anastasiades et M. Akıncı ainsi que de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie, en tant que puissances garantes, et en présence de l'Union européenne, en tant qu'observateur.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a pour mandat d'empêcher la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Les composantes militaire et de police patrouillent dans les 180 kilomètres de la zone tampon afin de prévenir toute violation militaire ou tout accrochage susceptible d'exacerber les tensions entre les forces adverses, entre civils et militaires, ou entre civils. En l'absence de contacts directs entre les protagonistes, il est essentiel que la Force maintienne des relations avec ses homologues militaires, policiers et civils des deux parties de l'île. La composante civile de la Force, en coordination avec les composantes militaire et de police, s'emploie notamment à organiser les activités civiles dans la zone tampon et à renforcer la confiance entre les deux communautés en organisant diverses activités intercommunautaires, contribuant ainsi aux efforts plus larges déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur du processus de paix.

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

8. Au cours de la période considérée, l'intégrité et la stabilité de la zone tampon ont pu être préservées grâce aux activités de liaison et de coordination de la Force. Celle-ci a dû intervenir quotidiennement pour régler des différends ou des malentendus mineurs résultant d'activités civiles ou de cas d'indiscipline militaire, ou pour protester contre des modifications du statu quo ou des violations de l'aide-mémoire de 1989. Par ailleurs, le commandant de la force, le chef d'état-major et les commandants de secteur de la Force sont restés en contact régulier et direct avec leurs homologues respectifs afin de permettre une communication efficace au niveau des dirigeants.

9. Néanmoins, au cours de la période considérée, l'autorité de la Force dans la zone tampon n'a cessé d'être contestée. En l'absence d'un ensemble de règles convenu entre les parties en présence et la Force concernant les activités dans la

zone tampon et autour de celle-ci, ce que la Force a tenté de mettre en place avec l'aide-mémoire de 1989, les tensions inutiles perdurent.

10. L'installation de systèmes de télévision en circuit fermé sur certaines positions, en particulier celles qui restent gardées, a continué de poser problème. Ces systèmes confèrent en effet un avantage militaire, sauf s'ils sont installés sur des positions sans personnel. Si aucune nouvelle caméra de surveillance n'a été installée en 2017, celles qui se trouvent sur des positions gardées sont considérées comme des violations du statu quo.

11. Certaines positions militaires établies par les deux forces à l'intérieur de la zone tampon, en particulier à Strovilla, sont toujours en place, et sont considérées comme des violations permanentes du statu quo. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

12. Au cours de la période considérée, la Force a achevé les opérations de déminage des 2 derniers champs de mines sur les 28 passés sous sa responsabilité, et dont les emplacements avaient été communiqués au dirigeant chypriote turc par le dirigeant chypriote grec dans le cadre d'un ensemble de mesures de confiance annoncé en mai 2015.

13. Comme indiqué dans mon précédent rapport, et bien que la Force ait abordé la question avec les forces turques, le déminage n'a toujours pas commencé dans le champ de mines situé au nord de la zone tampon à Mammari, où de fortes pluies ont fait glisser des mines jusque dans la zone tampon en 2014 et 2015. La Force est résolue à aider les opérations de déminage dans le secteur de Mammari, ainsi que le déminage des quatre derniers champs de mines connus dans la zone tampon, dont trois appartiennent à la garde nationale et un aux forces turques. Alors que la partie chypriote turque a accepté que les quatre zones soient déminées, la partie chypriote grecque campe sur sa position, à savoir qu'elle veut conserver ses trois champs de mines pour répondre à une quelconque menace perçue. La Force a consulté les parties afin de déterminer quels champs de mines devaient faire l'objet de relevés et être déminés en 2017 et 2018 et elle se tient prête à apporter son aide, en procédant dans un premier temps à des relevés non techniques. Elle a cherché à obtenir rapidement des parties un accord concernant le lancement des opérations de relevé, du fait de l'importance du déminage pour la sécurité et du projet, à terme, de déminer entièrement Chypre.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

14. La composante police de la Force a continué d'entretenir des contacts avec les deux parties pour aider à l'élaboration de stratégies de lutte contre la criminalité et, au besoin, faciliter les enquêtes sur les crimes et les affaires pénales à l'intérieur et de part et d'autres de la zone tampon. La Force a également continué de participer plus largement au maintien de l'ordre, coordonnant les travaux de la salle de communication mixte grâce à laquelle il est possible de partager des informations sur les crimes, les affaires pénales et les cas humanitaires, parallèlement à son organe de tutelle, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales. Au cours de la période considérée, 160 communications concernant notamment des affaires de contrebande, des évasions de prisonniers et un enlèvement d'enfant, sont passées par la salle de communication mixte.

15. Malgré tous ces efforts, la division de l'île reste problématique en ce qui concerne le maintien de l'ordre à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon. Dans mon rapport de janvier 2017, j'ai expliqué que la Force avait escorté des services de police des deux parties de l'île dans le village bicommunautaire de Pyla pour qu'ils y procèdent à des perquisitions simultanées dans huit casinos menant des activités illégales depuis plusieurs années. Bien que les casinos aient été fermés à la suite des perquisitions, ils ont tous rouvert, en grande partie parce que les conditions qui leur avaient permis de fonctionner n'ont pas changé.

16. Pendant la période considérée, la Force est intervenue à 503 reprises au total dans des cas d'incursion non autorisée de civils dans la zone tampon. Les incursions de chasseurs armés sont particulièrement préoccupantes puisque, vêtus de treillis, les chasseurs peuvent être confondus avec des militaires. Les mesures prises par la Force pour règlementer la chasse, grâce à des échanges avec les autorités locales et les patrouilles de renseignement, semblent avoir eu un certain succès, 17 incursions par des chasseurs chypriotes grecs dans la zone tampon ayant été enregistrées au cours de la période considérée, contre 80 au cours de la même période en 2015/16. L'intervention de la Force a également contribué à atténuer les tensions causées par les travaux de construction ou les travaux agricoles à proximité des lignes de cessez-le-feu.

17. Le nombre de demandes présentées à la Force et d'autorisations délivrées aux civils est en constante augmentation depuis 10 ans, ce qui montre une volonté croissante de la part des Chypriotes d'utiliser leurs biens situés dans la zone tampon, leur confiance accrue en la sécurité de la zone, et le début de leur acceptation des mesures mises en place par la Force pour en réglementer l'accès. Faciliter une activité civile normale dans ce secteur sensible et militarisé reste une priorité pour la Force, qui coopère à cette fin avec les autorités, des représentants des communautés locales et des civils cherchant à travailler à l'intérieur de la zone. Dans le cadre de ses efforts visant à réglementer l'accès à la zone et à faciliter des activités qui n'y compromettraient pas la sûreté et la sécurité, la Force a délivré, pendant la période considérée, 970 autorisations pour des travaux agricoles, des chantiers civils et d'autres types d'activités. L'Université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

18. Ayant à l'esprit que les initiatives politiques visant à parvenir à un règlement de la situation à Chypre et à un retour à des conditions normales doivent être soutenues par une plus grande confiance entre les communautés, la Force a intensifié l'appui qu'elle apporte aux organisations et aux personnes qui œuvrent à promouvoir les échanges intercommunautaires. Grâce à la facilitation de 88 manifestations intercommunautaires ayant réuni 4 932 participants, et à l'animation de 98 autres rencontres intercommunautaires ayant réuni 2 909 participants, organisés par la société civile et les partenaires diplomatiques dans la zone tampon, la Force a encadré les échanges entre les communautés. Elle a également facilité la coopération entre les bureaux municipaux de Nicosie sur des questions d'ordre environnemental, social, sanitaire et d'autres questions d'intérêt commun. Le « Cyprus Dialogue », une nouvelle initiative de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à favoriser le dialogue à Chypre, a également été lancé au printemps avec l'aide de la Force : le 25 avril, des syndicats de journalistes chypriotes turcs et chypriotes grecs ont été reçus à l'hôtel Ledra Palace dans le cadre du programme d'aide au renforcement des normes professionnelles et déontologiques du journalisme sur l'île.

19. Du 18 mai jusqu'à la fin de la période considérée, le groupe Unite Cyprus Now, favorable à la réunification, a manifesté presque quotidiennement dans la rue de Ledra, qui traverse la zone tampon, pour signifier son appui aux pourparlers de

paix. La Force a entretenu des contacts étroits avec les autorités compétentes et les organisateurs, et maintenu une présence visible au point de passage durant chaque manifestation, pour aider à maintenir le calme.

20. À Chypre, le débat sur le rôle et le potentiel des femmes dans la promotion et l'instauration de la paix s'est intensifié ces derniers mois. Au cours de la période considérée, la Force a redoublé d'efforts pour encourager la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la prise de décisions politiques en fournissant un appui ou en participant à neuf manifestations consacrées à des questions telles que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les femmes dans un monde du travail en mutation, la participation des femmes au processus de paix, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et le travail des femmes dans des sociétés divisées. Le 16 décembre, la Force a notamment organisé une journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité.

21. L'ONU a continué de faciliter les travaux des 11 comités techniques créés par les dirigeants depuis 2008 et qui traitent des mesures de confiance visant non seulement à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, mais également à encourager et à faciliter des contacts accrus entre eux. Au cours de la période considérée, le Comité technique chargé de l'éducation a en particulier lancé après plusieurs mois de travail et avec l'accord des dirigeants, le programme « Imagine ». Piloté par l'Association for Historical Dialogue and Research, ce programme donne aux enfants de toute l'île la possibilité de dialoguer et aux enseignants du nord comme du sud celle de se former à des techniques et à des pratiques d'éducation pour la paix.

22. Huit des comités techniques bénéficient du concours de la Force, y compris le Comité technique chargé des points de passage dont les travaux visant à ouvrir des points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et à Deryneia/Derinya ont repris au cours de la période considérée, avec l'appui financier de la Commission européenne et l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement. Ces deux partenaires ont également appuyé les travaux du Comité technique chargé du patrimoine culturel, lequel a mené à bien trois grands projets de restauration architecturale depuis janvier, offrant la possibilité aux Chypriotes grecs et aux Maronites de se rendre sur les sites et de s'y recueillir. On notera en particulier la restauration de l'église maronite Agia Marina, le premier monument religieux se trouvant sur un site militaire des forces turques à être remis en état. Si d'autres comités ont continué de se réunir au cours de la période considérée, les résultats concrets sont plus limités. Il est indispensable de maintenir l'appui politique et financier aux comités techniques pour qu'ils soient en mesure d'exécuter véritablement leur mandat tendant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes.

23. Les dirigeants religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement au dialogue et à la promotion de la liberté religieuse dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède. Au cours de la période considérée, ils se sont employés à mettre l'accent sur les questions d'égalité des sexes, publiant le 8 mars une déclaration conjointe dans le cadre du volet religieux, condamnant toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Les dirigeants religieux ont également accordé une attention particulière à la question de la restauration des monuments religieux et des lieux de culte. Avec plusieurs autres acteurs clefs, ils ont aidé à obtenir le soutien en faveur de la stabilisation de deux grandes églises situées le long de la Ligne verte, St-Georges et St-Jacob. Cet important travail de préservation a été inscrit à l'ordre du jour du Comité technique chargé du patrimoine culturel.

24. L'accès aux sites religieux reste un sujet de préoccupation pour le volet religieux mais également pour les fidèles. Bien que la liberté de mouvement sur l'île soit facilitée par sept points de passage, certains sites religieux ne sont pas toujours accessibles à tous ceux qui souhaiteraient s'y rendre. Les services sont autorisés une seule fois par an dans certaines églises de la partie nord, et les procédures prévues pour le transfert du nord vers le sud d'icônes religieuses devant être utilisées pendant les services religieux sont particulièrement contraignantes. Certaines restrictions au culte religieux dans les mosquées de la partie sud sont maintenues.

25. En dépit de ces obstacles, et d'autres, les Chypriotes, ont continué de manifester un vif intérêt pour la tenue de services religieux et de commémorations dans l'ensemble de l'île. À chaque fois qu'elle en a reçu la demande, la Force s'est attachée à faciliter ces activités et à appuyer ainsi la liberté de culte, dans le cadre d'efforts plus généraux visant à promouvoir les contacts et la réconciliation intercommunautaires. Au cours de la période considérée, la Force a facilité la participation de plus de 9 000 personnes à 41 services religieux et commémorations, dont 4 dans la zone tampon, et 37 dans la partie nord. En 2015/16, au cours de la même période, il y avait eu 50 services religieux et commémorations au total, dont 48 dans la zone tampon et 2 dans la partie nord. Par ailleurs, le 20 décembre 2016, la Force a également facilité le passage de quelque 983 pèlerins du nord qui se rendaient à la mosquée Hala Sultan Tekke, à Larnaca. La Force a constaté avec préoccupation que le nombre de services religieux qu'elle était autorisée à faciliter dans la partie nord de l'île était en diminution par rapport à la même période en 2015/16, et que d'autres restrictions ou limitations entravaient le culte. Toutes les restrictions à la liberté de culte, en particulier les restrictions d'accès aux sites religieux, doivent être levées.

26. Au-delà de la zone tampon, la Force a continué de fournir une aide humanitaire aux 333 Chypriotes grecs (dont 156 hommes et 177 femmes) et aux 96 Maronites (dont 41 hommes et 55 femmes), pour la plupart des personnes âgées, qui habitent toujours dans la partie nord, ainsi qu'un appui logistique et une aide aux écoles primaires et secondaires chypriotes grecques situées dans la péninsule de Karpas. Une infirmière de langue grecque a continué de fournir des soins aux Chypriotes grecs vivant dans la péninsule de Karpas.

27. La Force a continué de collaborer avec les autorités compétentes à Larnaca, à Limassol et à Paphos afin de recenser les difficultés d'accès aux services de santé, à la protection sociale et à l'éducation rencontrées par les Chypriotes turcs. Il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant la création d'une école de langue turque à Limassol, mais les élèves turcophones ont continué de bénéficier d'un enseignement en langue turque dispensé dans une école primaire et une école secondaire. En ce qui concerne l'accrochage survenu en novembre 2015 dont il a été question dans un précédent rapport et au cours duquel deux véhicules appartenant à des Chypriotes turcs ont été caillassés par des jeunes Chypriotes grecs, la Force a été informée que plusieurs des inculpés comparaîtraient en justice en 2017. Un règlement sans équivoque permettrait de renforcer la confiance entre les communautés et montrerait que de tels actes ne sauraient être tolérés à Chypre.

28. La Force a rendu visite à deux Chypriotes grecs détenus dans le nord et à 13 Chypriotes turcs détenus dans le sud pour suivre leur situation et leur apporter l'aide humanitaire dont ils pourraient avoir besoin.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

29. Au 15 juin, l'équipe bicommunautaire d'archéologues du Comité des personnes disparues à Chypre, initiative mise en place de longue date pour rétablir

la confiance, avait exhumé les dépouilles de 1 229 personnes dans les deux parties de l'île. À ce jour, les restes de 764 personnes disparues sur 2 001, dont 27 pendant la période considérée, ont été identifiés et remis aux familles. Conformément à l'autorisation reçue en novembre 2015, le Comité a procédé en 2017 à neuf fouilles dans les zones militaires du nord, ce qui a permis de retrouver les restes de 14 personnes.

30. Pendant la période considérée, le Comité a continué de bénéficier du concours précieux du Service de la lutte antimines, qui l'a conseillé sur l'utilisation des technologies de détection, a formé son personnel au maniement des détecteurs électromagnétiques et l'a aidé à localiser plusieurs lieux de sépulture au moyen de détecteurs de métaux. En avril, faisant fond sur des années d'étroite collaboration, le Comité a signé des mémorandums d'accord avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la formation des scientifiques des zones de conflit à la recherche et à l'identification des restes des personnes disparues.

31. Du 24 avril au 5 mai, le personnel de l'unité de recherche spécialisée dans l'examen des archives du Comité et le troisième membre ont examiné des documents de la Force datant de 1963-1964 et de 1974 qui sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies à New York, dans l'objectif de recueillir des informations sur d'autres sites d'inhumation de personnes disparues. La poursuite du dépouillement des archives de la Force à Nicosie a également permis la transmission aux membres du Comité d'un certain nombre de documents susceptibles de présenter un intérêt. Pendant toute la période considérée, le Comité a également eu des échanges avec plusieurs pays susceptibles de détenir des archives utiles. Compte tenu de l'âge avancé des proches et des témoins, il est essentiel que les moyens et les informations nécessaires (dont les documents d'archive) soient mis à la disposition du Comité dans les meilleurs délais.

V. Planification de la transition

32. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, le groupe de travail mixte créé par la Force avec ma mission de bons offices et l'appui des départements compétents du Siège a continué d'œuvrer à la planification de la transition vers un règlement. Ce travail de planification est resté axé sur les grands domaines de l'appui devant être apporté par l'Organisation des Nations Unies après le règlement, dont le principe a été approuvé par les négociateurs en novembre 2016, en présence de mon Conseiller spécial pour Chypre et de ma Représentante spéciale à Chypre. Pendant la période considérée, les discussions entre les parties sur les modalités de l'appui que l'Organisation pourrait apporter à la mise en œuvre d'un règlement n'ont guère progressé.

VI. Déontologie et discipline, exploitation et atteintes sexuelles

33. Pendant la période considérée, deux signalements de faits de catégorie 1, non constitutifs d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête. Deux signalements de faits de catégorie 2 ont fait l'objet d'une enquête.

34. Durant la période considérée, la cellule de formation de la Force a organisé 16 sessions de formation sur la déontologie et la discipline ainsi que sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de 814 membres du personnel militaire et du personnel de police. La Force a également travaillé à la composition

d’une pièce de théâtre destinée à illustrer de façon interactive la politique de l’Organisation relative à l’exploitation et aux atteintes sexuelles.

VII. Aspects financiers et administratifs

35. Je suis heureux d’annoncer que la Force est parvenue à instaurer la parité entre les sexes parmi le personnel civil recruté sur le plan international, contribuant ainsi à réaliser l’objectif que je me suis fixé de parvenir à la parité entre les sexes et de renforcer l’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les organismes des Nations Unies. La Force continue d’œuvrer en faveur de la parité entre les sexes parmi le personnel recruté sur le plan national et s’emploiera dans la mesure du possible à accroître la part des femmes déployées dans la composante militaire et la composante de police, mesure qui nécessitera le concours des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

36. Par sa résolution 71/300 du 30 juin 2017, l’Assemblée générale a ouvert un crédit d’un montant de 54,0 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, comprenant des contributions volontaires d’un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 18,3 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote et 6,5 millions de dollars de contribution volontaire du Gouvernement grec.

37. Au 3 juillet 2017, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s’élevait à 15,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l’ensemble des opérations de maintien de la paix était de 1 462,6 millions de dollars.

38. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu’au 30 avril 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été opéré pour la période allant jusqu’au 31 mars 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations

39. La Force continue de contribuer de façon importante à maintenir un environnement calme et sûr à Chypre et à faciliter les communications entre les deux parties. Elle favorise ainsi le rétablissement de la confiance entre les communautés et l’instauration de conditions propices à la tenue de négociations constructives entre les deux parties. Il importe de consolider ces acquis au cours de la prochaine période.

40. J’engage à nouveau les deux dirigeants à tout faire pour créer un climat propice à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et enrichir et approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs ou autres, notamment en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent de se retrouver isolés. J’exhorte les deux dirigeants à persévérer et à continuer d’examiner ces questions.

41. Les négociations ont été marquées par des moments d’importance historique, en particulier immédiatement après la fin de la période considérée, parvenant à un stade crucial au cours de la Conférence sur Chypre tenue à Crans-Montana (Suisse), du 28 juin au 6 juillet. Me faisant l’écho de l’engagement résolu de l’Organisation des Nations Unies en faveur d’une Chypre unifiée, j’ai personnellement rencontré les deux parties les 30 juin et 6 juillet avec la volonté de les aider, ainsi que les

puissantes garantes, à venir à bout des dernières difficultés et à parvenir à un accord stratégique sur la question de Chypre. Comme je l'ai souligné dans la déclaration que j'ai faite à la presse au matin du 7 juillet, après une série de négociations longues et complexes, et malgré un engagement résolu des parties, des puissances garantes et de l'Union européenne en tant qu'observateur, la Conférence s'est conclue sans aboutir à un accord.

42. Compte tenu de l'issue décevante de la Conférence, j'invite les parties, et en particulier les dirigeants, à engager une réflexion profonde sur ce résultat et la direction à suivre. Quant à l'Organisation des Nations Unies, en tant que facilitatrice des négociations, elle reste à la disposition des parties.

43. Je tiens à féliciter M. Anastasiades et M. Akıncı de la détermination dont ils ont fait preuve pendant les plus de deux ans qu'ont duré les négociations et je salue les efforts déployés par les puissantes garantes auprès des deux parties aux fins de parvenir à une solution acceptable par tous.

44. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger pour une période de six mois, jusqu'au 31 janvier 2018, le mandat actuel de la Force, avec son effectif autorisé. Je tiens à exprimer ma gratitude aux 36 pays qui, depuis 1964, lui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de cette période au service de la paix à Chypre.

45. Les partenariats noués par l'Organisation des Nations Unies avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux sont essentiels aux efforts actuellement déployés à Chypre. Je voudrais remercier ces partenaires et en particulier la Commission européenne, qui a apporté son concours dans un certain nombre de domaines pendant la période considérée, notamment à l'ouverture de deux nouveaux points de passage, aux activités du Comité technique chargé du patrimoine culturel et du Comité des personnes disparues, ainsi qu'à la facilitation extrêmement importante des pourparlers assurée par l'Organsiation sous les auspices de ma mission de bons offices.

46. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar pour son action en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre et de Cheffe de Mission et pour son appui direct considérable aux pourparlers en sa qualité de Conseillère spéciale adjointe. Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude à mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, pour les efforts énergiques qu'il déploie en vue de faciliter le dialogue entre les parties. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

Annexe

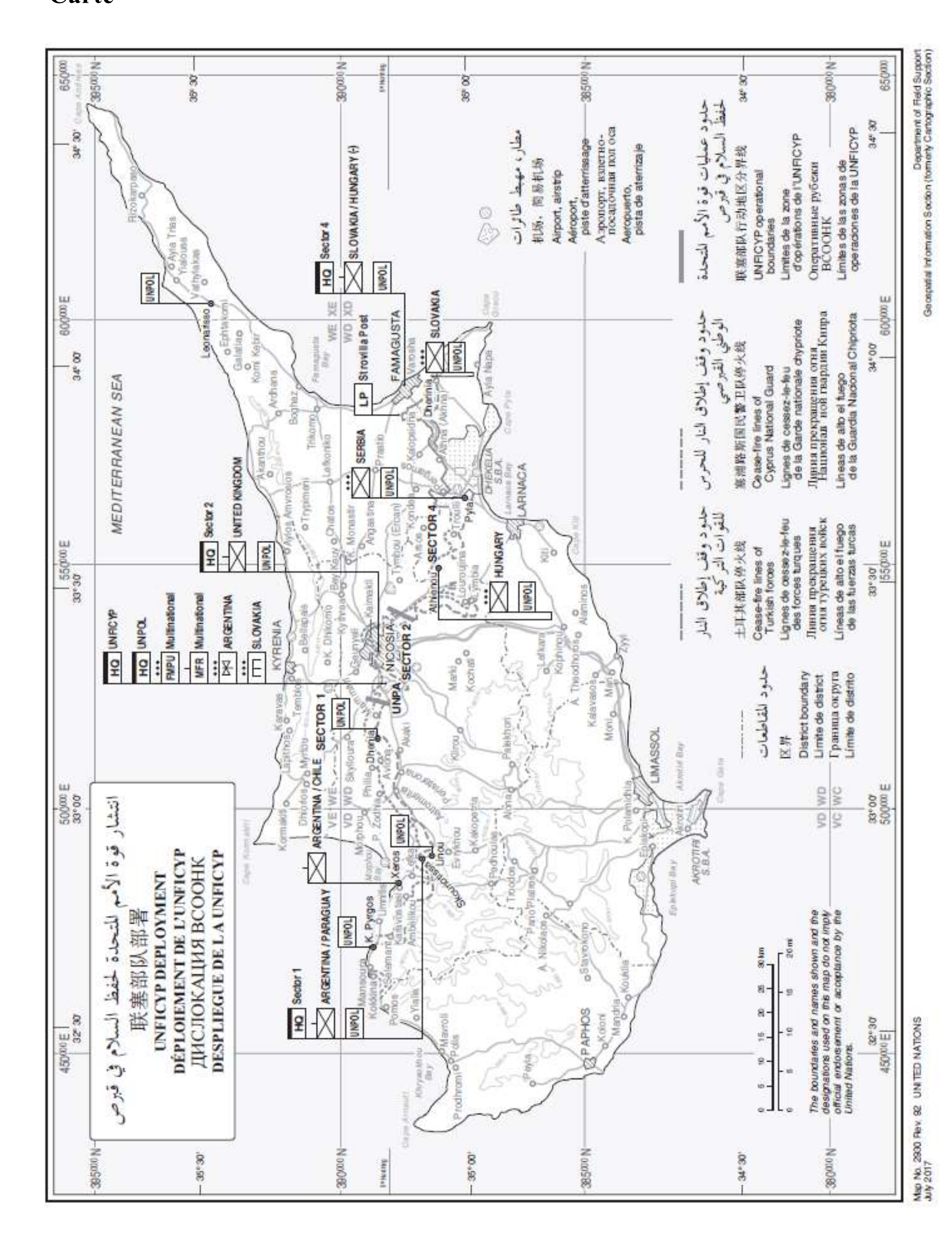
Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 12 juin 2017)

Pays	*Personnel militaire*
Argentine	276
Autriche	4
Bangladesh	2
Brésil	2
Canada	1
Chili	14
Hongrie	77
Paraguay	14
Serbie	47
Slovaquie	169
Ukraine	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	279
Total[a]	**887**

Pays	*Personnel de police*
Australie	3
Bosnie-Herzégvine	10
Bulgarie	3
Chine	6
Inde	4
Irlande	12
Italie	2
Lituanie	1
Monténégro	4
Roumanie	4
Fédération de Russie	3
Serbie	2
Slovaquie	5
Ukraine	10
Total[a]	**69**

[a] Le personnel militaire compte 803 hommes et 84 femmes et le personnel de police 52 hommes et 17 femmes.

Carte



انتشار قوة الأمم المتحدة لحفظ السلام في قبرص
联塞部队部署
UNFICYP DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP
ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESPLIEGUE DE LA UNFICYP
MEDITERRANEAN SEA
HQ Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY
UNPOL
ARGENTINA / CHILE
SECTOR 1
HQ Sector 2
UNITED KINGDOM
HQ UNFICYP
HQ UNPOL
FMPU Multinational
MFR Multinational
ARGENTINA
SLOVAKIA
SERBIA
SECTOR 2
SECTOR 4
HUNGARY
HQ Sector 4
SLOVAKIA / HUNGARY (-)
SLOVAKIA
LP Strovilia Post
NICOSIA
UNPA
KYRENIA
FAMAGUSTA
LARNACA
LIMASSOL
PAPHOS
AKROTIRI S.B.A.
DHEKELIA S.B.A.
Pyla
Athienou
Dherinia
Leonarisso
Rizokarpaso
Kokkina
Xeros
K. Pyrgos
District boundary
Limite de district
Граница округа
Límite de distrito
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes de cessez-le-feu des forces turques
Линия прекращения огня турецких войск
Líneas de alto el fuego de las fuerzas turcas
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote
Линия прекращения огня Национальной гвардии Кипра
Líneas de alto el fuego de la Guardia Nacional Chipriota
Airport, airstrip
Aéroport, piste d'atterrissage
Аэропорт, взлетно-посадочная полоса
Aeropuerto, pista de aterrizaje
UNFICYP operational boundaries
Limites de la zone d'opérations de l'UNFICYP
Оперативные рубежи ВСООНК
Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2930 Rev. 92 UNITED NATIONS
July 2017
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)